



## CONSULTATION PUBLIQUE

---

PPCMOI Baillargeon – chemin de Deauville  
(voisin du 2364, chemin de Deauville)

## **Demande de projet particulier de construction, de modification et d'occupation d'un immeuble (PPCMOI)**

Autoriser un usage « C03-02-03 Regroupement de chalet en location »

\* L'usage est sujet à approbation référendaire

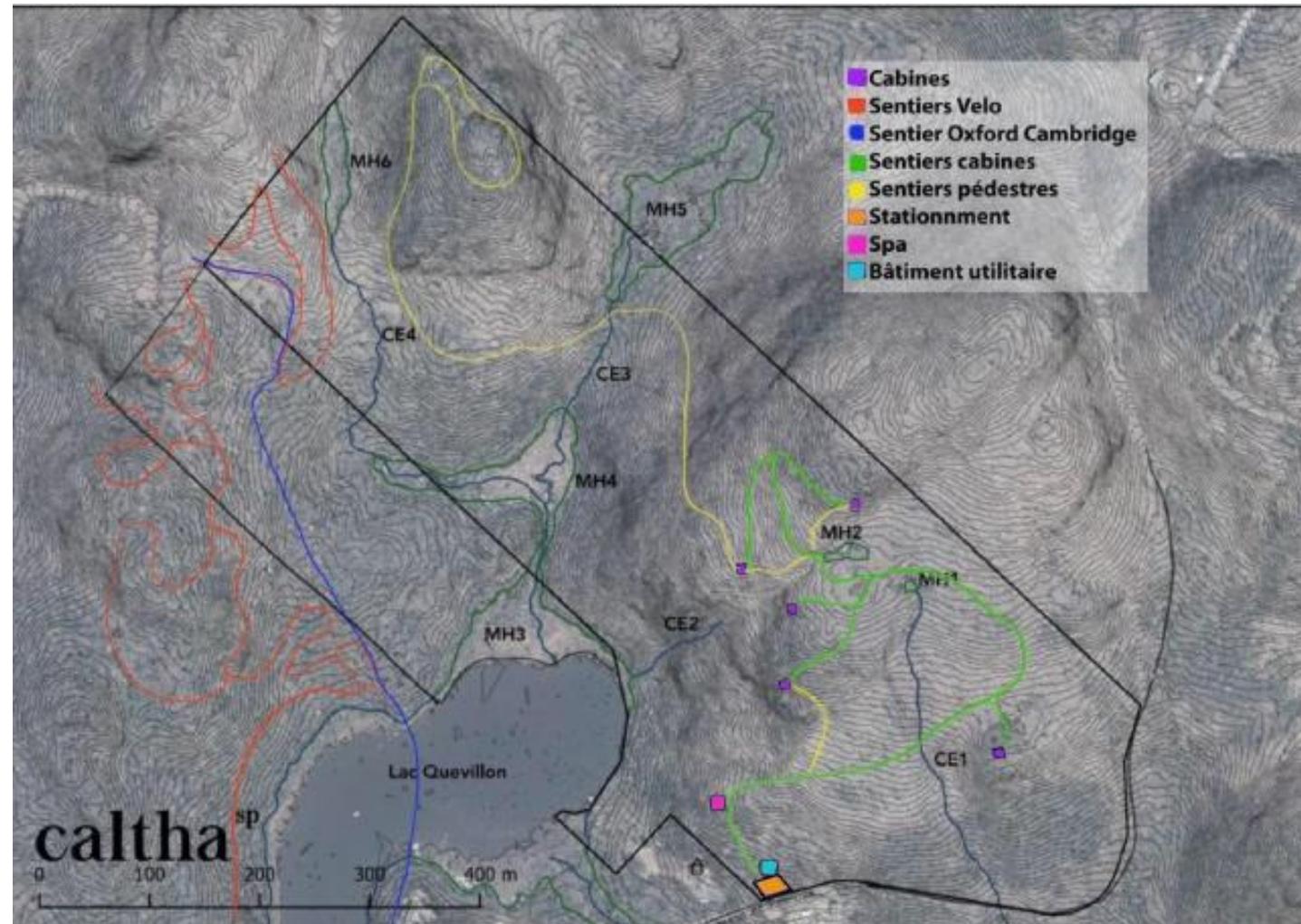


**22 avril 2025: Projet de résolution**  
**6 juin 2025: Soirée de consultation publique**  
(LAU Irq A-19.1, art. 123 )

## Site de la demande

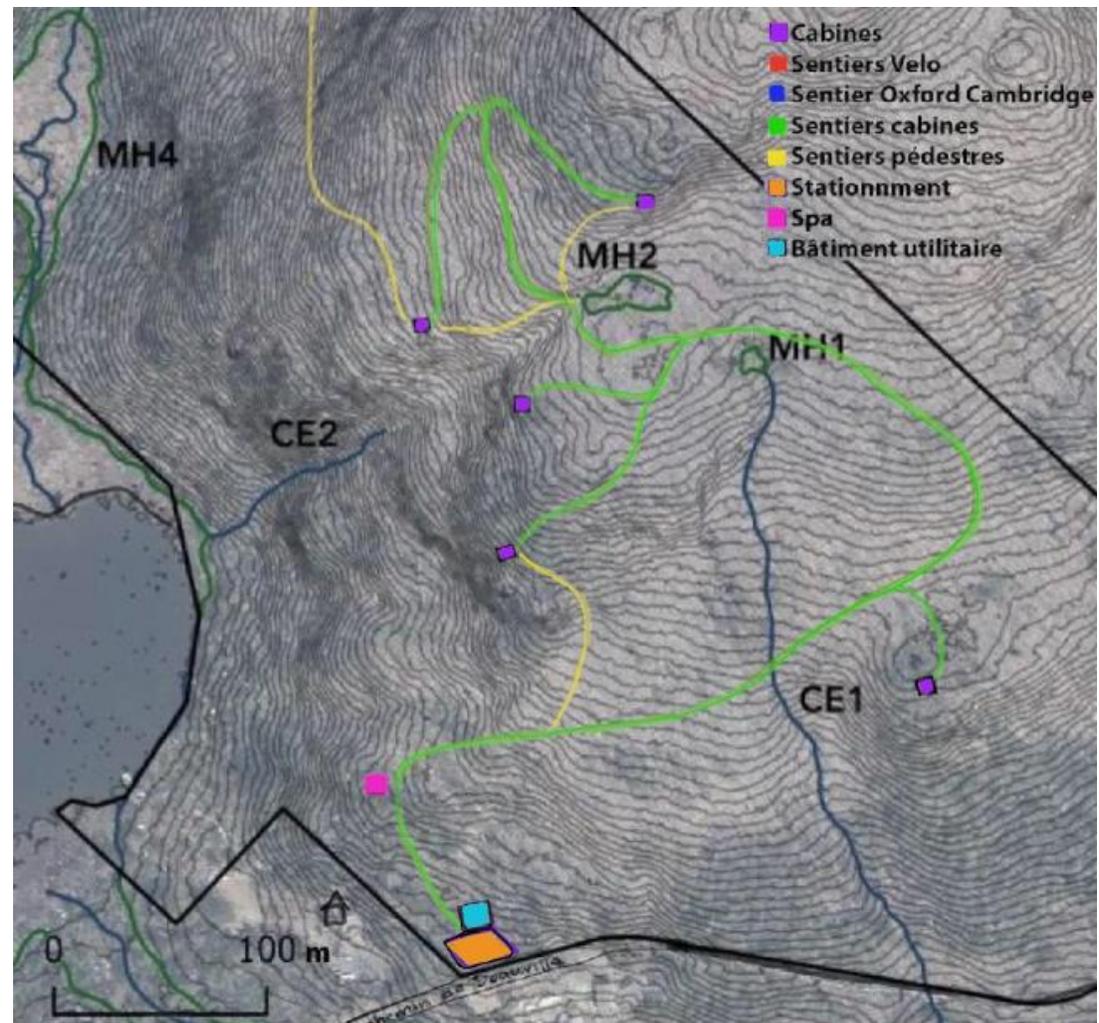


## Résumé des travaux



Vise la construction de cinq (5) cabines en forêt d'une superficie de plancher maximale de 40 mètres carrés pour une capacité de 2 à 4 personnes chacune, avec unités secondaires facultatives pour un maximum de 2 personnes, d'un bâtiment d'accueil complémentaire d'une superficie de plancher maximale de 35 mètres carrés, d'un espace de stationnement, de l'aménagement d'un espace de bien-être (spa, sauna, etc.) et d'un bâtiment accessoire de rassemblement pour différents ateliers thématiques

## Résumé des travaux



Vise la construction de cinq (5) cabines en forêt d'une superficie de plancher maximale de 40 mètres carrés pour une capacité de 2 à 4 personnes chacune, avec unités secondaires facultatives pour un maximum de 2 personnes, d'un bâtiment d'accueil complémentaire d'une superficie de plancher maximale de 35 mètres carrés, d'un espace de stationnement, de l'aménagement d'un espace de bien-être (spa, sauna, etc.) et d'un bâtiment accessoire de rassemblement pour différents ateliers thématiques

## Résumé des travaux

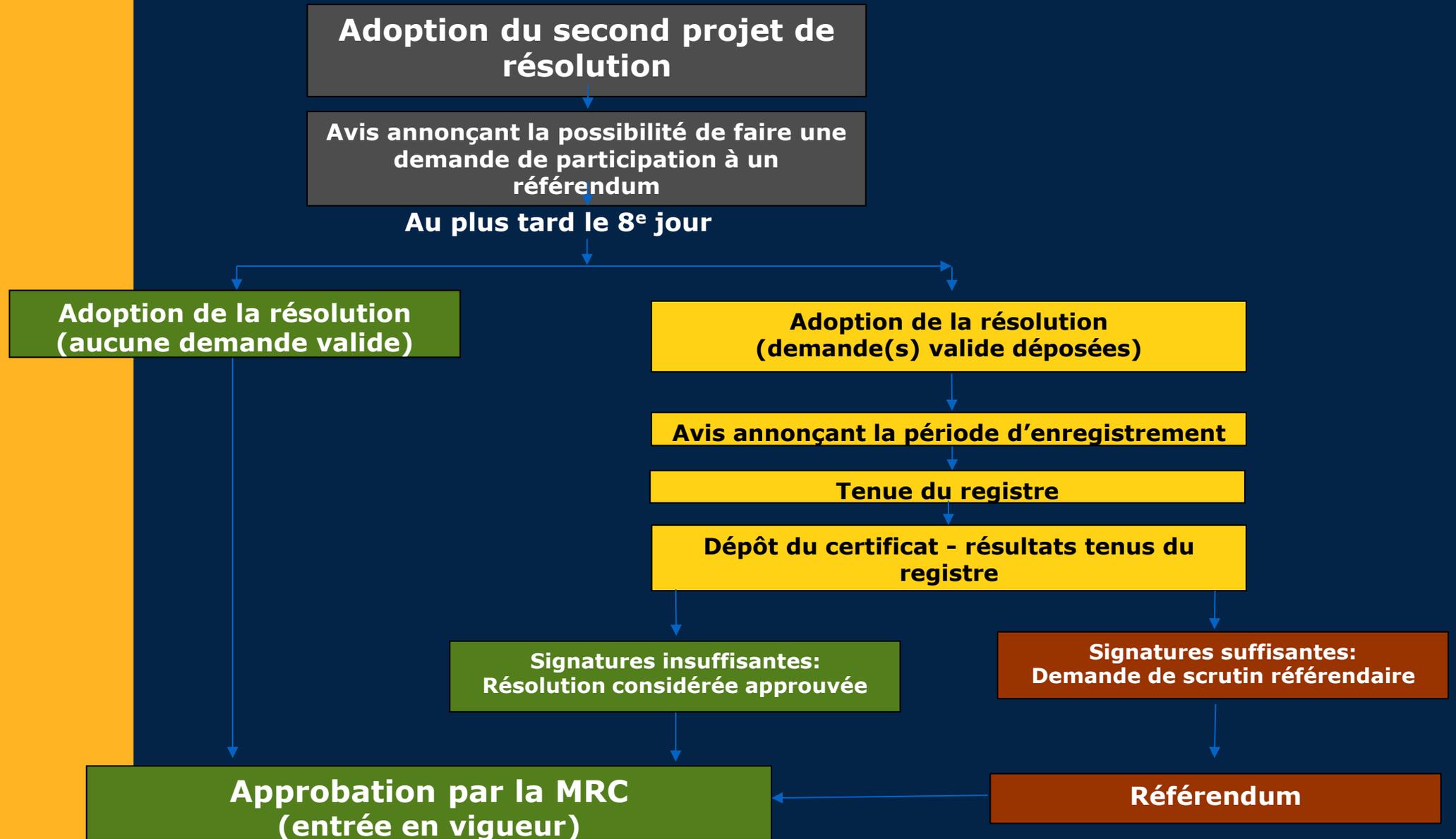
---

- ❖ la hauteur maximale totale des cabines est de 10 mètres, prise à partir de la hauteur naturelle moyenne du sol jusqu'au faîte, ne dépassant jamais la cime des arbres
- ❖ chaque cabine en forêt et unité secondaire est accessible par des sentiers pédestres d'une largeur de 3 mètres
- ❖ chaque cabine en forêt et unité secondaire dispose d'un avertisseur de fumée et d'un détecteur de monoxyde de carbone, que les cabines ne sont pas desservies en eau et qu'elles disposent d'une toilette à compostage conforme aux normes en vigueur
- ❖ l'espace de stationnement contient un maximum de 10 cases de stationnement selon les dimensions minimales prévues au règlement de zonage, mais que l'ensemble des dispositions « mobilité et stationnement » prévues au règlement de zonage ne sont pas exigées
- ❖ Qu'une bande tampon de 60 mètres est applicable entre la ligne avant de la propriété et les cabines

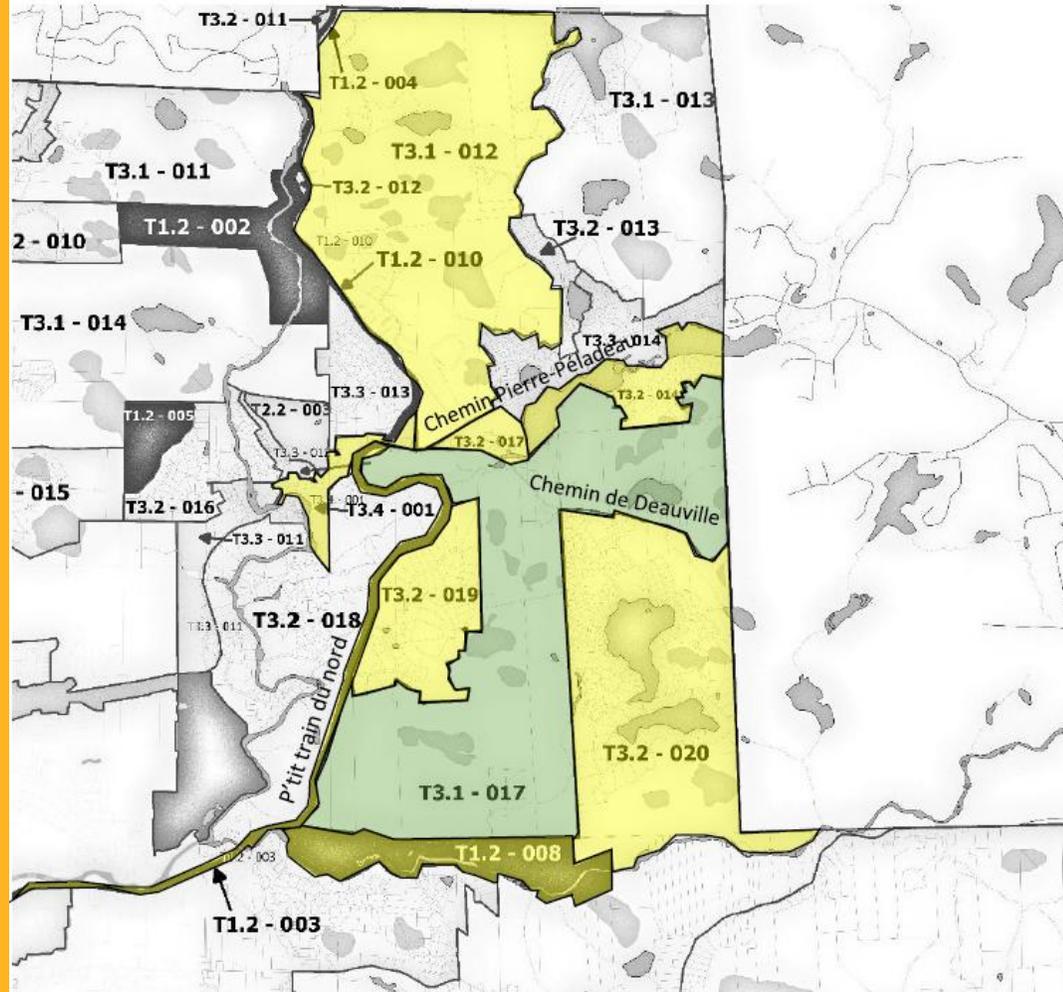
## Conditions applicables

---

- **18 mois pour débiter les travaux**
- **Respecter le reste de la réglementation (zonage, permis, construction, etc)**



## Conditions applicables



Zone visée  
T3.1-017



Zones contiguës  
T1.2-003, T1.2-008,  
T3.1-012, T3.2-014,  
T3.2-017, T3.2-019,  
T3.2-020, T3.3-014,  
T3.4-001

Second projet de résolution  
concernant une demande faite en  
vertu du Règlement relatif aux projets  
particuliers de construction, de  
modification ou d'occupation d'un  
immeuble (1000-2008-PPC)

Lots 2 453 882 et 2 453 883 (voisin du  
2364, chemin de Deauville)

# Questions Commentaires



<https://ville.sainte-adele.qc.ca/nouvelles-projet-visant-l-usage-c03-02-03-regroupement-de-chalet-en-location-sur-les-lots-2-453-882-et-2-453-883-du-cadastre-du-quebec-voisin-du-2364-chemin-deauville-1811.php?s=urbanisme>